



LA VOIX DE L'ENFANT
Notre combat, c'est leur avenir



AMAH
Association contre la maltraitance
animale et humaine

Pantin, le 17 février 2022

DE LA VIOLENCE ANIMALE À LA VIOLENCE HUMAINE

Les réactions d'écœurement, de dégoût, de colère ont été immédiates et unanimes suite à la diffusion de deux vidéos de Yoan Zouma montrant son frère, le footballeur Kurt Zouma, en train de courser dans sa maison un de ses chats, de le frapper en shootant dedans, pour terminer, sous les rires d'adulte, par gifler le chat alors qu'il se trouve dans les bras d'un enfant.

Pourtant très peu de médias ont souligné que « *cet enfant assiste à la banalisation de la violence sur cet animal dans le cadre de ce qui semble s'inscrire dans un jeu, le chat devenant cruellement un ballon de football* », comme l'a souligné le pédopsychiatre et médecin légiste Jean-Marc Ben Kemoun.

Le professeur de psychologie Laurent Bègue ajoute : « *Les motifs qui se cachent derrière les actes de violence commis sur les animaux sont multiples. L'un d'eux, selon le chercheur de Yale, Stephen Kellert, correspond à la situation de Zouma : choquer les gens qui en sont témoins ou s'amuser. C'est dans cette catégorie que se trouvait aussi le cas très médiatisé d'un jeune homme de 25 ans, dit Farid de la Morlette, condamné par la justice à un an de prison après avoir diffusé en 2014 les éprouvantes vidéos d'un chat qu'il s'amusait à maltraiter en le lançant contre un mur* ».

L'Association contre la Maltraitance Animale et Humaine (AMAH), La Voix de l'Enfant et la Société Francophone de Médecine Féline disent leur émotion profonde devant ce fait divers bouleversant et souhaitent rappeler les liens entre les violences domestiques, au sein des foyers. La violence animale au sein d'un foyer est souvent un message d'alerte concernant les enfants qui y vivent.

« *Ainsi, la maltraitance animale doit faire suspecter la maltraitance humaine, et vice et versa. Cette vidéo en est l'exemple. La société n'est toujours pas prête à l'admettre, sa réaction en est la preuve. Et pourtant, il s'agit bien à la fois de protéger la vulnérabilité de l'animal et de l'enfant, mais aussi de prévenir la répétition de la violence* », précise le pédopsychiatre et médecin légiste Jean-Marc Ben Kemoun.

L'Association contre la Maltraitance Animale et Humaine (AMAH), La Voix de l'Enfant et la Société Francophone de Médecine Féline rappellent que les punitions, physiques ou verbales, ne sont pas éducatives ni efficaces sur les animaux ni sur les enfants et que la pratique de l'éducation positive, bienveillante, sécurisante, permettra de co-construire un monde de respect mutuel, non violent, où il fasse bon vivre ensemble.



1981-2021



Pour tout contact :

La Voix De l'Enfant
Chloé Raymondeau
Agence Les Communicants
07.57.49.38.36

**Association contre la Maltraitance
Animale et Humaine, AMAH**
Dr vét. Anne-Claire Gagnon
contact@amah-asso.org
<https://amah-asso.org>

**Société Francophone
de Médecine Féline**
Dr vét. Nicolas Layachi
medecinefeline@gmail.com